

Programme de formation : Bilan de compétences

Prérequis pédagogiques

- Aucun prérequis pédagogique.
- Le bilan est un acte volontaire du bénéficiaire du bilan
- Le bénéficiaire s'engage à co-rédiger la synthèse de son bilan avec son référent (conseiller-bilan/psychologue du travail).

Objectifs de la formation

- Identifier les compétences acquises dans le parcours professionnel
- Repérer dans le parcours, ce qui fait sens et identité professionnelle
- Connaître les valeurs, les goûts, les centres d'intérêt
- Déterminer des hypothèses de pistes professionnelles ou projets professionnels
- Identifier pour chaque projet professionnel, les étapes de développement
- Examiner les moyens à mettre en œuvre : formation, VAE, modalités de reconnaissance
- Elaborer des stratégies permettant d'atteindre les objectifs professionnels
- Définir un plan d'actions à court terme (moins d'un an) et moyen terme (3 ans)
- Réaliser la synthèse en co-écriture partagée

Le programme de formation

1 - PHASE PRELIMINAIRE D'ACCUEIL SOUS FORME D'UN ENTRETIEN D'UNE HEURE

- Conditions d'accès au bilan et modalités de réalisation du bilan de compétences
- Présentation du déroulement et de la méthode du bilan de compétences
- Analyse du contexte de la démarche personnelle du salarié
- Analyse des facteurs déclenchants et mise en hypothèse d'objectifs généraux

2 – PHASE D'INVESTIGATION 1 : LE BILAN

- Analyse de la demande, du contexte et validation de l'engagement contractuel
- Investigation du parcours professionnel, personnel, extra-professionnel : retracer les expériences, repérer les traits de personnalité, repérer les axes de progrès
- Identification des compétences sous l'angle « comment elles ont répondu à des contextes »
- Valorisation et formalisation des compétences acquises au cours de l'expérience

Bureaux

Parc d'activités Jean Mermoz - 199 rue Hélène Boucher
34170 – Castelnau-le-lez - tél : 04 99 58 80 85
annie.marxer@am-ressources.fr

SIRET 331 907 311 00061 – APE 8690 F
Organisme de formation 91 34 00638 34
Psychologue du Travail inscrite ADELI n°34 93 0117 6
Cabinet créé en 1985

- Mise en dynamique des compétences-clés capitalisées dans l'expérience et de ce qui se passe dans l'environnement professionnel élargi
- Repérage des transferts potentiels sur d'autres secteurs professionnels
- Analyse des centres d'intérêts, des goûts, du plaisir au travail, des valeurs professionnelles recherchées, en comparant à ce qui a déjà été vécu dans les expériences professionnelles.
- Analyse des fonctions, métiers ciblés et leurs exigences requises.
- Caractérisation de l'information nécessaire pour de nouvelles pistes professionnelles
- Préparation de questionnaires pour entretien avec personnes ressources sur métiers ciblés
- Identification des modalités de fonctionnement mises en œuvre à partir d'exemples vécus
- Tri des informations pour positionnement des pistes de projets
- Critérisation des bonnes conditions d'exercice dans une fonction/emploi
- Recherche d'hypothèses en croisement avec ses choix et la faisabilité

3 – PHASE D'INVESTIGATION 2 : LE PROJET

- Repérage des éléments essentiels à tenir compte pour une évolution professionnelle
- Analyse des écarts entre pratiques professionnelles et nouveaux contextes professionnels
- Analyser les conditions de réalisation acceptables
- Liste des axes de changement, des freins et des leviers aux projets professionnels
- Evaluation des niveaux d'efforts entre écarts et profil
- Différenciation des types de décisions à prendre : immédiatement et/ou à moyen terme.
- Analyse des avantages et inconvénients de chacune des situations ou des hypothèses
- Recherche d'informations auprès de différents partenaires, et réflexion sur les plans d'action
- Validation des pistes professionnelles
- Planification des besoins en formation pour correspondre aux différentes pistes envisagées
- Validation du plan d'action à court et à moyen terme.
- Co-rédaction de la synthèse avec les différents projets, et travail d'intégration de ce qui est voulu et de ce qui est réalisable, mise en perspective d'un plan d'action d'après bilan.

Spécificité liée au bilan de compétences

1. Le bilan de compétences a pour axe principal l'approfondissement des compétences et la recherche d'un projet professionnel réalisable.
2. Le bénéficiaire reste la seule personne décidant des modalités de restitution à l'entreprise, conformément aux articles L 900-2, L 900-4-1, R 900-3, R 900-1, R 900-2, L 931-32, L 931-33, L 931-25, R 931-28, R 931-30 du code du travail, qui seront repris dans la convention tripartite et cahier des charges, en définissant les engagements des 3 parties : bénéficiaire, entreprise et cabinet.
3. Le bilan de compétences est normé par le plan de synthèse, qui est co-écrit au fur et à mesure des séances : méthode, démarches entreprises, projets professionnels, freins et leviers et plan d'action. Cette synthèse sert de fil conducteur.

Bureaux

Parc d'activités Jean Mermoz - 199 rue Hélène Boucher
34170 – Castelnau-le-lez - tél : 04 99 58 80 85
annie.marxer@am-ressources.fr

SIRET 331 907 311 00061 – APE 8690 F
Organisme de formation 91 34 00638 34
Psychologue du Travail inscrite ADELI n°34 93 0117 6
Cabinet créé en 1985

Méthodes et supports pédagogiques

1 - REMISE DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES ET AUTRES DOCUMENTS

- Porte-feuille de compétences remis au démarrage du bilan comme le livret d'exercices et de recueil des informations sur le parcours professionnel et les hypothèses de projet.
- Exercice projet-robot,
- Exercices ADVP : carton-métiers, explorama,
- Tests d'orientation : IRMR, MAIP
- Tests de personnalité : 16PF, GPP Gordon, SIV Gordon, SPP Gordon
- Test sur le mode de fonctionnement : MBTI/CCTI (Typologie de Jung)

2 – METHODE

- Alternance d'entretiens et d'exercices exploités avec le bénéficiaire
- Recherche d'enquête sur sites internet d'emploi ou de formation
- Utilisation de tests psychotechniques ou de questionnaires étalonnés scientifiquement. Les tests représentent un temps maximum de 2 heures sur les 24 heures de bilan.
- Co-rédaction de la synthèse du bilan de compétences
- Travail d'approfondissement (10h) par le bénéficiaire entre les séances de bilan

3 - MISE A DISPOSITION

- Mise à disposition d'études sur les observatoires d'emploi (métiers, formations, évolutions et perspectives)
- Mise à disposition d'une liste de personnes-ressources du cabinet
- Mise à disposition d'une liste de sites internet à utiliser

Fondamentaux pédagogiques en bilan de compétences

- 1- L'approche d'accompagnement socio-anthropologique (Desroche)
- 2 - L'approche par l'orientation (Denis Pelletier)
- 3 - L'approche par la compétence et par la formation (Le Boterf)
- 4 - L'approche des conduites à projet (Boutinet)

Durée et dates

- 24 heures réparties en 12 séances individuelles de 2 heures hebdomadaires.
- Rythme à définir
- Calendrier prévisionnel :

Public concerné

- 1 seul stagiaire en individuel :

Animation et seul référent du bilan de compétences

- Annie Marxer, consultante, psychologue du travail, n°ADELI 34 93 0117 6 enregistré à l'Agence Régionale de Santé en tant que psychologue du travail.
- Annie Marxer, responsable pédagogique de l'organisme de formation.
- Barbara Zaradzki, médiatrice et ergonomiste, en tant que personne-ressource et aide à la prise de recul.

Bureaux

Parc d'activités Jean Mermoz - 199 rue Hélène Boucher
34170 – Castelnau-le-lez - tél : 04 99 58 80 85
annie.marxer@am-ressources.fr

SIRET 331 907 311 00061 – APE 8690 F
Organisme de formation 91 34 00638 34
Psychologue du Travail inscrite ADELI n°34 93 0117 6
Cabinet créé en 1985